Date de dépôt: 31 janvier 2005 Messagerie

Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition contre toutes les nuisances (trafic de drogue, bruit, insécurité et saleté) dans le quartier Voltaire

Rapport de M. Pierre Weiss

Mesdames et Messieurs les députés,

Le titre de la pétition 1500 en dit le contenu. Il s'agit d'un appel aux autorités, notamment cantonales, lancé par 1013 habitants et commerçants proches de la rue Voltaire. Sa teneur? « Prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre un terme à ces désagréments afin que ce quartier retrouve un semblant de calme et de sérénité. » Cet appel a été entendu par la Commission des pétitions puisque, à l'unanimité, cette dernière propose à ce Grand Conseil le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat afin que ce dernier prenne les mesures exigées par la situation mise en lumière.

La pétition 1500 a retenu l'attention de la commission tout au long de sept séances, la dernière ayant eu lieu le 24 janvier 2005 en présence de M^{me} Micheline Spoerri, présidente du DJPS, sous la présidence de M. Alain Etienne. La décision de renvoi avait déjà été prise à l'issue de six séances tenues les 27 septembre, 1^{er}, 8, 15, 22 et 29 novembre 2004 sous les présidences de M. Olivier Vaucher (les quatre premières séances), puis de M. Alain Etienne. Les procès-verbaux en ont été tenus par M. Yves Piccino, dont la qualité du travail a aidé à la rédaction ce rapport.

P 1500-A 2/12

Audition des pétitionnaires

La dégradation des conditions de vie dans la zone située aux alentours de la rue Voltaire est d'emblée invoquée par M^{me} Marianne Bret et M. Pierre Antoni, membres du collectif Voltaire et auteurs de la pétition complétée par une lettre à diverses autorités¹. Selon leurs déclarations, les nuits des fins de semaine sont particulièrement pénibles sous l'angle du bruit et donc de la difficulté de dormir pour les habitants. Deux « dépanneurs », officiant comme débits de boisson au bas de la rue Voltaire, attirent les noctambules, à l'occasion bruyants, et singulièrement les automobilistes. En outre, le bar « L'Oasis » situé en face de l'école de la rue Bautte – dont le préau est surtout occupé par des bandes de jeunes – est depuis quelques mois devenu un repère de dealers, avec les conséquences habituelles en termes d'hygiène. Appelée à la rescousse, la police ne vient pas. Les habitants se sentent abandonnés.

Agissant sans préjugés politiques ni raciaux, les membres du collectif Voltaire ne demandent pas l'impossible : simplement réduire les nuisances, et de prendre pour exemples d'autres quartiers ayant bénéficié de réponses adéquates, telle la fermeture avancée des terrasses de cafés — ou en tout cas non retardée à 4 h du matin comme l'une de celles de leur quartier !

Les pétitionnaires ajoutent que les habitants se sont organisés pour éviter une dégradation ultérieure de la situation.

A la question d'un commissaire (Ve) sur le rôle joué par le bar « L'Oasis », il est répondu que le commerce de drogue semble avoir augmenté depuis son ouverture, malgré les dénégations de son tenancier. En tout cas, l'absence de contrôles policiers, malgré des demandes réitérées, est regrettée, car les plaintes auraient pu être documentées, aux yeux des pétitionnaires.

A un commissaire (L) s'inquiétant de la provenance des seringues retrouvées dans la cour de l'école de la rue Bautte, il est répondu que les habitants ne sont pas experts en toxicomanie, mais que des habitués ont été repérés, que des boulettes de drogue sont en vente ouverte et que le problème principal est, de leur point de vue, une offre effrontée de drogue.

Trois lieux apparaissent en résumé problématiques à un commissaire (AdG) : les « dépanneurs » de la rue Voltaire, le bar « L'Oasis » et le préau de l'école de la rue Bautte, auxquels il faut ajouter un local d'injection proche.

¹ Cf. annexe 1. Cette lettre a obtenu des réponses mentionnées lors de l'audition, notamment de la part de la présidente du DJPS.

Il est signalé aux pétitionnaires que les ennuis dus aux « dépanneurs » devraient diminuer en raison des résultats de la votation populaire y interdisant la vente d'alcool après 21 h.

Le déplacement depuis la gare de Cornavin des lieux de vente, voire de consommation de drogue, est mis en évidence par un autre commissaire (R), alors que les pétitionnaires n'ont pas observé de déplacement parallèle des patrouilles de police. Un commissaire (AdG) aimerait connaître les limites des zones d'exclusion.

Audition d'îlotiers, MM. Fasola et Pahud

Le bruit, tant en ce qui concerne la sensibilité à ce phénomène qu'en ce qui concerne ses causes, est à la source de nombreuses pétitions. Les rapports sur la pétition 1486 « droit au sommeil » et la pétition 1499 « concernant des plaintes des habitants de l'immeuble 8, cité Vieussieux, au sujet des bruits nocturnes » ne manqueront pas aussi de faire état de la présente audition de ces deux îlotiers et des informations données par ces derniers en tant que membre d'une commission ICAE (composée, outre eux-mêmes, d'agents de sécurité municipaux (ASM), de gardes de l'environnement, de représentants de la Ville et de douaniers).

Les commissaires se réjouissent d'apprendre l'existence de cette commission. Un commissaire craint que le problème de l'absence de respect pour les forces de l'ordre ne soit accrû par la confusion entre les rôles d'îlotiers et d'éducateurs de rue; dans les faits, il apparaît que les interventions répressives des îlotiers amènent les jeunes à adapter leurs comportements. A un autre stade de la discussion, un commissaire (S) souhaiterait mieux comprendre la stratégie de présence des îlotiers.

Concernant la zone de la rue Voltaire, les îlotiers confirment l'existence d'un problème dû au déplacement des dealers de Cornavin. Ils disent aussi la difficulté de connaître précisément les jeunes à problèmes en ville, d'autant plus que ces derniers sont très mobiles et que les îlotiers sont peu nombreux.

Des distinctions sont apportées quant à certaines des populations qu'ils sont appelés à rencontrer : SDF moins problématiques du point de vue de la délinquance ; jeunes ne connaissant pas de limites, comme en témoignent leurs incivilités, mais peu violents ; toxicomanes intéressés uniquement par leurs prochaines doses et apparaissant plus dangereux aux yeux de la population, notamment âgée, qui s'en plaint aux îlotiers lors de leurs passages.

Des informations sont encore données sur les effectifs, réduits, des îlotiers et sur leurs activités, nombreuses et aussi administratives. C'est ainsi que, du

P 1500-A 4/12

côté de la police cantonale, on peut compter avec des équipes de deux îlotiers dans les postes en Ville, et d'un îlotier dans les postes suburbains ; ils ne font pas de rondes de nuit ni de week-end, remplacés qu'ils sont alors par des patrouilles classiques ; à titre d'exemple, il est indiqué que le poste de la Servette est ouvert de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h 30.

En ce qui concerne les ASM, il s'agit d'une équipe de deux ASM qui font une tournée de la Ville jusqu'à 23 h les jours de semaine. Les prérogatives des ASM sont plus réduites que celles des policiers ; étendre celles des premiers reviendrait à les transformer en policiers.

Audition de la présidente de la FAS'e et de M. Lopes, éducateur du BUPP

Bien que les éducateurs de la Ville hors murs ne dépendent pas de la Fondation genevoise pour l'animation socio-culturelle (FAS'e), les explications données par la directrice de cette dernière, M^{me} Geneviève Mottet-Durand, s'ajoutèrent à celles de M. Umberto Lopes, du Bus Prévention Parcs (BUPP), pour éclairer les phénomènes liés à la pétition 1500.

Le BUPP tourne l'après-midi et surtout lors des soirées faites entre les écoles qui se situent le long de la route de Chancy. Son premier but est d'accompagner les jeunes dans un projet de vie et de sortir les adolescents à problèmes de l'anonymat, en partie en collaboration avec les ASM; accessoirement, l'action du BUPP permet de diminuer le bruit fait par les jeunes à l'extérieur en agissant auprès des municipalités pour obtenir l'ouverture de salles.

Son deuxième but est d'agir en tant que médiateur entre les jeunes et les plaignants, voire d'orienter les jeunes vers des spécialistes en cas de problèmes importants, à raison de dix entretiens par semaine pour l'auditionné qui remarque, au passage, une augmentation des problèmes avec les jeunes filles.

M. Lopes ajoute que la plupart des jeunes qu'il rencontre présentent des parcours scolaires chaotiques, inachevés, et viennent plus souvent qu'à leur tour de familles monoparentales où l'autorité du père fait défaut, mais que leurs problèmes sont moins graves que ceux des jeunes adultes; en comparaison, les jeunes s'adressent plus facilement au BUPP que leurs parents.

La présidente de la FAS'e explicite le mandat de ses vingt-six éducateurs hors murs engagés en fonction des demandes des communes, loue les mérites de la solution genevoise, en signalant que la délégation à la jeunesse en

compte une douzaine d'autres : le but poursuivi est d'aplanir certaines difficultés de l'existence. Elle précise que les jeunes sont pris en charge par le DIP, à travers la FAS'e, alors que les adultes le sont par le DASS. Elle ajoute qu'un nouveau BUPP a été mis en œuvre dans la région de Chambésy ; pour la Ville, il en faudrait plusieurs, de l'avis de M. Lopes comme de celui du président de la commission.

Des explications sont encore données par M. Lopes sur certains incidents racistes et les adhérents à pareilles thèses ou aux thèses identitaires, de même que sur des comportements violents qui certes rendent nécessaire l'existence de leur répression, mais aussi de leur prévention, qui passe précisément par la recréation du lien social. Quant au réengagement de concierges dans les écoles, des doutes sont émis quant à l'efficacité de cette solution, lesdits concierges pouvant avoir peur des jeunes.

Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif, et de M^{me} Wiedmer, adjointe de direction au service social

Quoique appelé à s'exprimer essentiellement sur la pétition 1503, M. Tornare a été prié de donner aussi son avis sur les problèmes de bruit, d'incivilités et de drogue dans les préaux des écoles primaires qui dépendent de la Ville

Ce magistrat a commencé par relever que les citoyens confondent souvent les tâches du canton et de la Ville, et que cette dernière a peu de compétences en matière de lutte contre le bruit – pour preuve : les missions différentes des ASM –, mais agit surtout dans le cadre de l'action sociale communautaire. A cet égard, tant M. Tornare que M^{me} Wiedmer mentionnent les clubs sociaux des rives gauche et droite, le « Square Hugo » et « Chez Bouby », en regrettant au passage leur horaire d'ouverture limité.

Des questions sont posées sur les possibilités de fermeture des préaux la nuit ainsi que de gardiennage, et sur le rôle des ASM pour prévenir les incivilités. Les commissaires sont renseignés sur la mission de la délégation à la jeunesse : calmer les débordements sur le terrain ; en outre, des moyens financiers ont été débloqués pour nettoyer et éclairer les préaux, mais leur fermeture n'est pas considérée comme une solution par le magistrat ; quant aux ASM, il ne peut pas s'exprimer à la place de M. Hediger qui en a la responsabilité.

P 1500-A 6/12

Discussion sur des questions sans réponses et sur le nombre de rapports à lier à des pétitions analogues

A ce stade, il apparaît aux commissaires que la coordination entre les acteurs fait partiellement défaut ou qu'en tout cas ils n'en ont pas une image totale :

En général, sur l'aide sociale :

Combien de personnes ont-elles besoin de structures d'aide ?

Combien y a-t-il d'intervenants?

A quels coûts?

Avec quels moyens?

Quelle est l'efficacité d'une intervention publique ou au contraire d'une non-intervention (coûts d'opportunité) ?

Plus spécifiquement, sur les préaux :

Leur fermeture ou leur gardiennage est-il envisageable?

La commission interdépartementale ne devrait-elle pas être aussi concernée par le bruit fait par les jeunes dans les préaux (et pas seulement par celui généré par les clients des établissements publics) ?

Sur les activités des ASM:

Le travail des ASM la nuit est-il envisageable?

Sur les activités des îlotiers et de la police :

Quelles sont les stratégies de présence dans la rue et de réponse aux préoccupations des habitants ?

Qu'en est-il du déplacement des dealers d'un quartier à l'autre et de la prise en considération des nuisances causées ?

Sur les activités de la FAS'e :

Les lieux de rencontre mis en place par la FAS'e sont-ils des réussites ?

Combien de jeunes à problèmes se retrouvent dans la rue?

Plus fondamentalement:

Qu'y a-t-il de changé par rapport aux pétitions de 1999 et de 2001 ?

Quelle doit être la teneur de la réponse globale à apporter aux préoccupations des habitants ?

Bref, beaucoup de questions, dans l'attente des réponses!

Un commissaire (L) avait en effet attiré l'attention de ses collègues sur la pétition 1246 concernant le bruit nocturne dans le préau de l'école du Devindu-Village, de 1999, et la pétition 1312 des habitants des Charmilles contre

les nuisances dans la cour d'une école, de 2001. Ces deux pétitions traitaient des mêmes problèmes; leurs rapports mériteraient d'être reproduits, sauf innovations apportées par le présent rapport.

A cet égard, le président fait état de la création, depuis lors, de la « Commission interdépartementale chargée du suivi de la protection contre le bruit des établissements publics » ; un commissaire (AdG) mentionne la cellule de sécurité DIP/DJPS qui s'occupe des problèmes dans les préaux et collabore avec le « Point ». Au surplus, de l'avis d'un autre commissaire (AdG), la simple transmission de l'information au Conseil d'Etat peut aider à la progression du débat et à une prise de conscience des problèmes encourus par la population. En revanche, il considère que la fermeture de postes de police dans des quartiers à problèmes, telle la Vieille-Ville, représentent une régression.

Un avis plus incrémentaliste a été donné par un commissaire (Ve) qui estime que, même si une action globale est indispensable, chaque pétition présente des caractéristiques propres et mérite un rapport spécifique. D'autant que, comme le relève un second commissaire (L), lorsque le Conseil d'Etat répond par un seul rapport à une série de pétitions, les députés s'en trouvent marris. Ce qui permet à un troisième commissaire (Ve) de suggérer des réponses séparées accompagnées d'une motion de la commission des pétitions ; à cet égard, une motion déposée par le PDC sur les problèmes pourrait servir d'amorce, aux yeux d'un quatrième commissaire (S), mais il est tout aussi essentiel, opine un cinquième commissaire (L), de répondre spécifiquement aux préoccupations de chaque pétition. Un sixième commissaire (R) penche pour un rapport annuel de la Commission des pétitions qui ferait la synthèse thématique des auditions.

Il est finalement décidé de répondre à chaque pétition par un rapport.

Délibérations et vote final

Concernant la pétition 1500, un tour de table permet de constater l'accord unanime des commissaires pour un renvoi au Conseil d'Etat. Un commissaire (AdG) fait état d'un rapport de l'association « 1ère ligne ». Un autre (Ve) souhaite une meilleure communication entre conseillers d'Etat, et notamment avec la présidente du DJPS à qui les rapports d'audition auront été envoyés; sa présentation, prévue devant la commission pour le 24 janvier 2005, sera intégrée dans ce rapport; elle portera notamment sur le problème du déplacement des dealers de Cornavin vers la zone de la rue Voltaire, comme le souhaite un commissaire (S), mais aussi sur les activités des îlotiers et la stratégie de la police en termes de maintien de l'ordre et notamment du calme nocturne. Un autre commissaire (AdG) mentionne à cet effet les allégations de

P 1500-A 8/12

nuisance liées au bar « L'Oasis ». Le rapporteur (L) insiste en conclusion sur la recherche du bien commun poursuivie par les pétitionnaires.

Compléments : audition postérieure au vote de M^{me} Micheline Spoerri, présidente du DJPS, accompagnée de MM. Bernard Duport, secrétaire adjoint, et Raphaël Rebord, chef d'état-major de la police

La présidente du DJPS aborde la pétition 1500 en précisant qu'une audition a donné aux milieux représentés l'occasion de présenter leurs revendications.

Elargissant le propos à la pétition 1466, elle met l'accent sur différents phénomènes de société (alcool, drogue, nuisances sonores et délinquance) à contextualiser dans un canton à la longue frontière. La stratégie de sécurité du DJPS est, de ce fait, composée de nombreuses dimensions interdépendantes : la consommation de drogue est très répandue, celle d'alcool pose problème dans ses débordements, les quelque 100 épiceries vendant de l'alcool la nuit y concourent, les parcs et préaux scolaires sont aussi facteurs d'insécurité du fait d'un partage de responsabilités peu clair.

Concernant les actions menées par le DJPS, la présidente porte à la connaissance des députés différents réalisations et projets.

Pour les réalisations :

- En matière de lutte contre la vente de drogue, la dispersion des dealers a été préférée par le canton à leur concentration, à l'instar de l'option porteuse de succès retenue par d'autres villes touchées par ce phénomène; une « task force » réunit les acteurs concernés dont ceux des quartiers avec qui la collaboration (« fusionnelle » dans l'idéal) a été renforcée avec, parmi ses missions, l'information de ses membres quant à l'évolution de la situation
- Une convention de coopération dans la zone de la gare a été signée le 22 décembre 2004 entre la police, les CFF, les commerçants et la Ville; d'autres conventions seront élaborées dans d'autres quartiers.
- En outre, des établissements publics lieux de contact avec les petits dealers ont été fermés.

Pour les projets à court terme :

- Un protocole est en préparation pour mettre en œuvre l'interdiction de vente d'alcool dans les « shops » et dépanneurs dès le 1^{er} février 2005.
- Sur la base d'un sondage et d'une journée de travail, la définition du profil de la police de sécurité a été dressée; un rapport en rendra compte d'ici à avril 2005

- Un protocole de collaboration avec le DIP sera prochainement présenté.

La discussion qui suit permet à un commissaire (AdG) de faire part de ses inquiétudes quant à la présence policière en Ville, dans l'absolu et en comparaison avec Lausanne, à quoi la présidente répond espérer convaincre la Ville de donner plus de travail de proximité aux ASM et soutenir que la comparaison n'est pas pertinente. Il fait aussi part de son intérêt à connaître l'évolution du nombre de postes de police ; à ce sujet, le président y ajoute une question sur les effectifs de police affectés au quartier cellulaire des HUG qui trouvera sa réponse dans un document remis en séance.

Répondant aux questions d'un commissaire (Ve), la présidente du DJPS annonce une réorganisation des postes de police, et notamment l'ouverture d'un poste 24 heures sur 24 sur la rive gauche ; elle promet de plus l'envoi d'informations ultérieures sur la liste et les horaires des postes de police, leurs périmètres, les effectifs et la politique de gestion desdits effectifs, le nombre des îlotiers par poste, l'habilitation du personnel administratif à enregistrer des plaintes et enfin l'information des parents quant à l'insécurité à l'école. Elle indique d'ores et déjà que le travail des îlotiers est de faire la liaison avec la population, et non de mettre des amendes, et d'établir des rapports circonstanciés sur les problèmes rencontrés, singulièrement au sujet des établissements publics.

Un commissaire (S) fait toutefois part de sa préoccupation pour la coordination entre les différentes forces de l'ordre. La présidente en profite pour donner davantage d'informations quant à la collaboration, en six actions, prévue avec le DIP qui devrait entre autres mieux définir les périmètres scolaires pour en déterminer les acteurs pertinents.

Sur l'éventualité, évoquée par le rapporteur se référant au dispositif lausannois, d'une exclusion de la totalité du périmètre urbain des dealers, la présidente du DJPS mentionne les problèmes juridiques (non-proportionnalité) qui l'empêchent.

Un commissaire (L) obtient encore des précisions sur le dispositif d'information aux habitants quant aux délais d'intervention de la police.

Au souhait d'un commissaire (R) d'avoir à faire avec une police plus répressive, la présidente fait part de ses regrets quant à la faiblesse des sanctions prononcées par la justice. Elle souligne plus largement l'inadéquation entre les systèmes policier, judiciaire et pénitencier, notamment pour les personnes sans autorisation de séjour en Suisse et sans document d'identité.

P 1500-A 10/12

Pétition (1500)

contre toutes les nuisances (trafic de drogue, bruit, insécurité et saleté) dans le quartier Voltaire

Mesdames et Messieurs les députés,

Les habitants et commerçants signataires en ont assez d'être quotidiennement confrontés au trafic de drogue, au bruit, à l'insécurité et à la saleté

Ils demandent aux autorités cantonales et municipales de prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre un terme à ces désagréments afin que ce quartier retrouve un semblant de calme et de sérénité.

N.B.: 1013 signatures

Collectif Voltaire

Regroupement d'habitants et commerçants

M^{me} Mariane Bret

M. Pierre Antoni

9, rue Bautte

1201 Genève

Annexe: lettre du 14 juin 2004.

ANNEXE

COLLECTIF VOLTAIRE

Regroupement d'habitants et commerçants

Genève, le 14 juin 2004

Madame, Monsieur,

Devant la dégradation constante du quartier, nous aimerions porter à votre connaissance la création du COLLECTIF VOLTAIRE. Il s'agit d'une association d'habitants et de commerçants déterminés et décidés à lutter contre toutes les nuisances (BRUIT, DROGUE, SALETE et INSECURITE) qui ne cessent de polluer et dégrader ce quartier nuit après nuit et jour après jour.

DROGUE:

Dans ce quartier, comme peut-être dans d'autres, les dealers agissent à ciel ouvert en proposant leur marchandise sous nos fenêtres et jusque dans le préau des écoles (Collège Voltaire, Ecole primaire du Seujet, Parc du Seujet, Ecole pré professionnelle de la rue Bautte). Seringues usagées, mouchoirs imbibés de sang et quelques fois drogués se piquant dans nos allées se ramassent à la pelle! Quel spectacle pour nos enfants et quel danger pour les élèves, à tel point qu'on mandate des sociétés privées pour nettoyer chaque jour le préau de certaines de ces écoles avant le début des cours...

BRUIT:

Le Dépanneur et le Valparaiso au bas de la rue Voltaire ouvrent jusqu'à point d'heure et lorsqu'ils daignent enfin fermer boutique, il semblerait que la boulangerie voisine prend le relais en vendant ses croissants et des alcools forts jusqu'au petit matin.

Bref, dans ce quartier on peut, à coup sûr, acheter de l'alcool à toute heure du jour et de la nuit $\,!\,$

Telle une oasis malvenue, ces échoppes attirent toute une faune nocturne : voitures garées en xème position, bloquant la rue du Mandement, sono poussée à fond, bandes de jeunes qui commencent par boire bruyamment en cassant les bouteilles par terre pour finir, bien souvent, par se battre au couteau au milieu de la rue !

INSECURITE :

Tous ces désagréments provoquent indéniablement un climat de tension et d'insécurité dans le quartier !

Les altercations et bagarres ne sont pas rares et certains membres de notre collectif ont déjà eu à subir des violences physiques , voire des "visites nocturnes" pour les habitants des attiques.

SALETE:

Comme si cela ne suffisait pas, le quartier est également utilisé quotidiennement comme décharge sauvage sur le trottoir "Salève" de la rue du Mandement et comme pissoir à ciel ouvert coté "Jura", contre le mur de la voie de chemin de fer. Bonjour les odeurs et adieux vieux clichés sur la Suisse, si belle, si propre...

Nous en avons assez!

Ce collectif, fort de ses membres, est déterminé à tout entreprendre pour que chacun (habitants, gens de passage commerçants, police, autorités politiques, régies) assume ses responsabilités pour que ce quartier retrouve un semblant de calme et de sérénité. Nous allons continuer d'agir dans cette optique et nous vous tiendrons au courant de nos actions.

En espérant que ces informations auront retenu toute votre attention, nous vous adressons, Madame, Monsieur nos meilleures salutations.

Pour le comité

Madame Mariane. Bret

9, rue Bautte 1201 Genève Monsieur Yoann Lemrich

1201 Genève

Monsieur Pierre Antoni 9, rue Bautte 1201 Genève

(Présidente)

Copies au régies PSP / du Rhône / Rosset / Wincasa

Copie à Mme M. Spoerri, cheffe du DJP

Copie à M. C. Beer, chef du DIP

Copie à M. B. Cramer, président du Conseil d'Etat

Copie à M. Muller , président du Conseil Municipal

Copie à M. D. Zappellli, Procureur général Copie à M. U Rechsteiner, chef de la Police